

Fabrique d'église Saint Hubert à BIEVRE

Mise en location sous bail à ferme de biens fabriqués

Avis de location

En séance du 13 avril 2023, le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint Hubert de BIEVRE a approuvé « le cahier des charges en vue de la location sous bail à ferme de biens publics » ainsi que ses annexes 1 à 5, soit :

- Annexe 1 – Description des biens mis en location ;
- Annexe 2 – Modèle de soumission ;
- Annexe 3 – Procès-verbal d'ouverture des soumissions ;
- Annexe 4 – Critères d'attribution et moyens de preuve ;
- Annexe 5 – Grille de pondération.

En vertu de ce cahier des charges, il sera procédé à la mise en location des biens suivants :

N° du lot	Nom de rue ou lieu-dit	Division, section et numéro parcellaire	Contenance
1	Pré César	1 ^{ière} Div / Section C-89D	32 ares 70 ca
2	Devant les Montys	1 ^{ière} Div / Section C-310C2	1 hectare 35 ares et 30 ca
3	Belle gueule	1 ^{ière} Div / Section C-217A	24 ares 30 ca

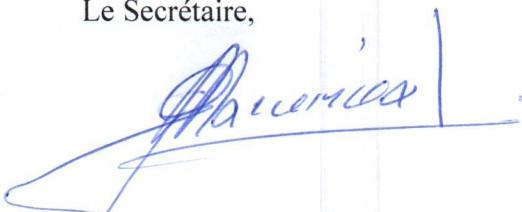
- **Région agricole** des biens mis en location : Ardenne (Province : Namur)
- **Commune** des biens mis en location : BIEVRE, 1^{ière} Division – BIEVRE,
- **Division, section, numéro parcellaire, contenance et nom de la rue ou lieu-dit** : voir tableau
- **Identité du propriétaire public des biens** : Fabrique d'Eglise Saint Hubert à BIEVRE

- **Référence au cahier des charges applicable** à la procédure : « Cahier des charges en vue de la location sous bail à ferme de biens publics » et ses 5 annexes, arrêtés par décision du Conseil de Fabrique d'Eglise du 13 avril 2023.
- **Type de bail proposé** : bail de carrière, à défaut bail classique.
- **Modalités de consultation et d'obtention du cahier des charges** : tous les documents relatifs à la présente procédure peuvent être obtenus sur simple demande auprès de Monsieur Charles CLARINVAL, Président de la Fabrique d'église, rue de Monceau, 5 à 5555 - BIEVRE, tél. 061/51.14.80.
- **Modalités de remise des soumissions** : (voir plus de détails dans le cahier des charges) par voie de soumission au moyen du modèle repris à l'annexe 2. Une candidature distincte pour chaque lot (avec une « sous-enveloppe » différente par lot). Les soumissions sont transmises comme suit :
 1. soit envoyées par **pli postal recommandé**, libellé au nom de Fabrique d'Eglise Saint Hubert de BIEVRE, r/p Monsieur Charles CLARINVAL, Président de la Fabrique d'église, rue de Monceau, 5 à 5555 - BIEVRE. Le pli contient une ou plusieurs « **sous-enveloppe(s)** » **scellée(s)**, portant la mention : « **soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°...** » ;
 2. soit **déposées** sous enveloppe scellée portant la mention : « **soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°...** » au domicile de Monsieur Charles CLARINVAL, précité, **contre accusé de réception**. Les soumissions sont transmises avant la date et l'heure limite de réception renseignées ci-dessous. Les soumissions parvenues tardivement ne sont pas acceptées.
 3. soit **envoyées en format .pdf par courrier électronique** à l'adresse gerard.clarinval@hotmail.com L'objet du courrier électronique est libellé comme suit : « **soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°... de la parcelle cadastrée sous... (Commune de BIEVRE, Section BIEVRE, ...)** »
- Date et heure limite de réception des soumissions : **le vendredi 28 juillet 2023, à 11 heures**.
- Ouverture des soumissions en séance publique : **le vendredi 28 juillet 2023, à 11 heures, au Presbytère de Bièvre, rue des Wez, 9 à 5555 BIEVRE**)

Bièvre, le 31 mai 2023.

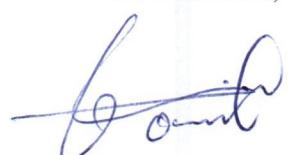
Par le Conseil de Fabrique :

Le Secrétaire,



Gérard CLARINVAL

Le Président,



Charles CLARINVAL